



AGENCE RÉGIONALE
**BIODIVERSITÉ
ENVIRONNEMENT**
—— *Naturellement Sud*

[Re]lancer **SA DÉMARCHE TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Guide

Collection technique

Avant de devenir le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en 2022, il s'appelait le ministère de la Transition écologique depuis 2020 et avant le ministère de la Transition écologique et solidaire depuis 2017. Et puis avant encore, en 2007, nous parlions du ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Et à sa création, en 1971 et pendant plus de trente ans, il était connu sous le nom du ministère de l'Environnement.

Cette succession d'appellations et cette évolution, en 40 ans, entre les notions d'environnement et de transition écologique, résume finalement la succession d'objectifs mondiaux et nationaux des politiques publiques visant à améliorer la situation environnementale. Des termes et des cadres de travail qui évoluent mais qui cherchent à répondre aux mêmes enjeux.

La transition écologique, cette mutation inéluctable qui est en marche pour répondre aux grands enjeux environnementaux de notre temps, entraîne des transformations progressives et profondes de nos modes de vie, de nos modes de production pour tendre vers un développement durable. Un changement de système en somme, qui fait passer notre monde d'un état d'équilibre à un autre. Et comprenons par système cet ensemble, ce tout, qui s'observe à plusieurs échelles, qui implique une grande variété d'acteurs, d'éléments et d'interactions.

Cette transition nous demande donc expressément de sortir de nos silos pour penser « système » et acquérir une nouvelle vision systémique.

Il s'agit aujourd'hui d'accompagner au mieux ce processus pour parvenir à un réel développement durable. Le rôle des collectivités locales s'avère alors clé. Elles vont l'impulser, l'initier, le soutenir, le déployer et le piloter pour assurer son effectivité dans les territoires.

Au cours de 15 années d'accompagnement des démarches territoriales de développement durable, l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARBE) a pu observer l'importance du rôle des collectivités dans cette entreprise collective. C'est sur la base de ses observations et sur le constat qu'il est urgent de passer à l'action que l'ARBE a réalisé ce guide avec le soutien de l'Etat (DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur) et de la Région Sud.

Ce document n'a pas la prétention de proposer LA méthodologie pour déployer un projet territorial durable ; son ambition est plutôt d'inspirer les territoires souhaitant structurer leur action locale à travers une démarche globale et systémique.

Bonne lecture !

Démarche territoriale de développement durable : Place à l'action !.....	4
Les 17 Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 : le nouveau cadre du développement durable, pour tous et partout	5
Le dispositif régional « Territoire durable, une Cop d'avance »	6
Comment se lancer ?	
Préalables	8
Une méthode adaptable	9
Vers une démarche pleinement intégrée	10
Gouvernance : soyons stratégiques et cohérents	10
Communiquer et sensibiliser pour mobiliser et engager	11
Intégrer le développement durable dans le fonctionnement de la collectivité.....	13
Suivre et évaluer son action.....	13
Méthode indicative.....	14
6 étapes clés.....	15
Boîte à outils	23

DIRECTION DE PUBLICATION

Anne CLAUDIUS-PETIT, Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE)

RÉDACTION

Paloma BOUDOU, Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE)

COMITÉ DE RÉDACTION

Audrey MICHEL, Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE)

Aurélien RUFFINATTI, Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE)

Perrine PRIGENT, Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)

Pierre GUEYDON, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les collectivités territoriales : des acteurs clés du développement durable

La transition écologique, sociale, économique et démocratique des territoires, en même temps d'être une nécessité, est une formidable opportunité pour répondre aux besoins et attentes de la population en termes de cadre de vie de qualité, d'accès aux services, de lien social, de développement économique, de protection et valorisation des ressources des territoires, etc.

Les collectivités locales ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre de la transition écologique. Pourquoi ? Du fait de leurs compétences, de leur proximité avec la population ainsi qu'avec le tissu associatif et les acteurs économiques locaux, mais aussi du fait de leur devoir d'exemplarité, de leur agilité qui leur permet de proposer des réponses rapides et adaptées au territoire, ou encore du fort impact de leurs achats publics. Il revient donc aux collectivités de définir, conduire et accompagner les dynamiques qui répondent aux enjeux du développement durable sur leur territoire.



Illustration ©Fondation ELVX/elvx.net

Démarche territoriale de développement durable, quèsaco ?

Pour répondre efficacement aux enjeux du développement durable sur leur territoire, les collectivités peuvent initier une démarche territoriale de développement durable.

Il s'agit d'une démarche :

- Globale et transversale : qui prend en considération l'ensemble des enjeux de développement durable et leurs interrelations,
- Prospective : qui projette le territoire dans l'avenir à plusieurs décennies,
- Collective : qui est à conduire avec les services de la collectivité, la population et les acteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Une démarche territoriale de développement durable se structure autour d'une nécessaire gestion transversale, multisectorielle et coopérative



Opérationnellement cette démarche est à la fois un diagnostic partagé, une stratégie définie sur la base d'enjeux locaux et enfin un plan d'actions pluriannuel mis en perspective avec les Objectifs mondiaux de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 (cf. page 5).

La phase de formalisation de la stratégie ne doit pas empêcher la mise en œuvre rapide d'actions concrètes à travers par exemple des expérimentations sur des actions pilotes.

Il ne faut pas perdre de vue que la finalité de cette démarche doit être l'action !

Enfin, une démarche de développement durable n'est pas une fin en soi, c'est une dynamique territoriale en perpétuelle évolution qui vise une amélioration continue de l'action locale.

Pourquoi se lancer ?

- Acquérir une vision transversale de son action pour gagner en cohérence, en efficacité et pour démultiplier les externalités positives
- Enrichir le projet de mandat
- Fédérer l'ensemble de ses agents dans un projet collectif enthousiasmant
- Associer la population et les acteurs locaux à son action pour la démultiplier
- S'engager dans une démarche de long terme pour le territoire
- Donner du sens à l'action locale en la reliant aux enjeux mondiaux de développement durable

Les 17 Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 : le nouveau cadre du développement durable, pour tous et partout

Un cadre d'action partagé

L'Agenda 2030, véritable langage universel, est le nouveau cadre mondial du développement durable suite à son adoption par l'ONU en 2015. L'ensemble des pays du monde et leurs populations ont jusqu'à 2030 pour atteindre 17 objectifs qui sont explicités par 169 sous-objectifs. Un vrai défi collectif !

Cet Agenda s'inscrit dans la lignée des grands accords mondiaux sur le développement durable :

- Sommet de la Terre de Rio en 1992 : lancement de l'Agenda mondial pour le 21^e siècle et sa déclinaison dans les territoires à savoir les Agendas 21 locaux dont la France s'est saisie en 2003.
- Objectifs du millénaire (2000-2015) : lutte contre la pauvreté dans les pays en voie de développement.

Depuis 2019, l'Etat français a fait de l'Agenda 2030 le nouveau cadre national du développement durable qui est présenté dans *la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030*. Celle-ci fixe, pour l'ensemble des acteurs français, « le cap pour une France entreprenante, solidaire et écologique, qui ne laisse personne de côté et qui ne vit pas au crédit de ses enfants, ni de leur environnement » ► [Découvrir la Feuille de route](#)

L'Agenda 2030 fixe les objectifs à atteindre collectivement d'ici 2030 pour répondre aux enjeux d'un développement durable



Les 3 grands principes de l'Agenda 2030

Universalité
Transversalité
Transformation

La nouvelle boussole de l'action locale

Les 17 Objectifs mondiaux de Développement Durable (ODD) viennent préciser les 5 finalités françaises du développement durable*. Il existe désormais une grille d'objectifs permettant de savoir précisément où aller et si l'action locale s'inscrit bien dans la dynamique mondiale du développement durable.

Inscrire l'Agenda 2030 à son agenda local revêt un intérêt stratégique (améliorer les interconnexions et la qualité des politiques locales), un intérêt politique (donner du sens à l'action locale désormais directement reliée aux enjeux nationaux et mondiaux), un intérêt partenarial (développer la concertation et la coopération avec l'ensemble des acteurs et des territoires grâce à ce langage commun), et enfin un intérêt financier (accès facilité aux fonds internationaux qui font de plus en plus de l'atteinte des ODD des critères d'attribution).

*Les 5 finalités du développement durable sont intégrées au « Cadre de référence des projets territoriaux de développement durable » en 2006, et inscrites au code de l'environnement en 2010.

Les 17 Objectifs mondiaux de Développement Durable de l'Agenda 2030 viennent préciser les 5 finalités françaises du développement durable

3 documents
ressources

Livret « Contribuez à la transition écologique et solidaire ! » - Ministère de la Transition écologique & Association des Maires de France, 2020
Guide pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités – Comité 21, 2019
Thema « ODD et Territoires » - Ministère de la transition écologique, 2019

Le label « Territoire durable, une Cop d'avance » pour valoriser son action et continuer d'avancer

A travers ce label, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Etat - avec la contribution de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur - et l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) accompagnent les collectivités dans la déclinaison du Plan Climat régional « Gardons une Cop d'avance », de l'Accord de Paris pour le climat et des 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030, et valorisent les collectivités engagées.



L'objectif du label ? Identifier, accompagner et valoriser les collectivités qui s'engagent dans une démarche territoriale de développement durable. Le label invite les collectivités à s'engager dans un processus d'amélioration continue en fonction de leurs spécificités locales.

Qui peut participer ? Les collectivités territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur et leurs groupements, quel que soit leur niveau d'engagement dans la structuration d'une démarche territoriale de développement durable.

Comment participer ? Le label est ouvert une fois par an. Il convient de préparer sa candidature en amont en la validant politiquement et en remplissant collectivement le questionnaire de candidature.

Le questionnaire : un outil multifonction

L'ARBE Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires proposent un questionnaire pour aider les territoires à déployer une démarche territoriale de développement durable.

Il leur permet d'acquérir une vision globale de leur action en traitant les principaux enjeux du développement durable à travers 40 questions répondant à 8 ambitions :



- | | |
|--------------------------------|---|
| 1 AMBITION GLOBALE | <ul style="list-style-type: none">• AMBITION 1 : Mettre en œuvre une stratégie territoriale de développement durable |
| 7 AMBITIONS THEMATIQUES | <ul style="list-style-type: none">• AMBITION 2 : Aménager durablement le territoire• AMBITION 3 : Soutenir la transition énergétique et s'adapter aux changements climatiques• AMBITION 4 : Accompagner le développement de la mobilité durable• AMBITION 5 : Favoriser le développement d'une économie locale responsable• AMBITION 6 : Préserver la biodiversité et les ressources naturelles• AMBITION 7 : Promouvoir une alimentation durable• AMBITION 8 : Favoriser l'écocitoyenneté, la santé, la culture et la cohésion sociale |

Un questionnaire utile à plusieurs étapes d'une démarche territoriale de développement durable :

1. Autodiagnostic initial : Remplir le questionnaire collectivement pour faire un état des lieux global des pratiques de la collectivité. Ce diagnostic servira à dessiner la stratégie et le plan d'actions.
2. Construction du plan d'actions : une liste d'actions inspirantes qui pourra enrichir le plan d'actions est proposée en introduction des 7 ambitions thématiques.
3. Suivi et évaluation : L'architecture du questionnaire peut servir de support pour créer son tableau de bord de suivi des actions.
En conclusion des 7 ambitions thématiques, des indicateurs sont proposés : ils rappellent la nécessité de suivre l'évolution de son action afin d'apprécier le chemin parcouru mais aussi avoir des éléments sur lesquels communiquer facilement. Il est conseillé de choisir des indicateurs qui pourront être renseignés facilement. Certains indicateurs proposés dans le questionnaire sont suivis à l'échelle nationale pour évaluer la contribution de la France aux Objectifs mondiaux de Développement Durable.

Comment remplir ce questionnaire d'autodiagnostic ?
Pour avancer sereinement et efficacement dans ce travail, cette étape de diagnostic doit être soutenue par les plus hauts niveaux hiérarchiques politique et technique. Remplir ce questionnaire de manière collective permettra de poser un état des lieux complet et il convient de compter 2 à 3 mois avoir le temps de mobiliser l'ensemble des acteurs ressources.

Comment se lancer ?

Préalables



Illustration ©Fondation ELYX/elyx.net

Une méthode adaptable

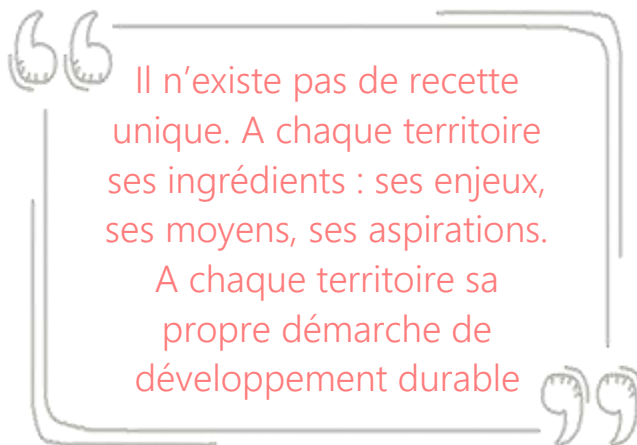
Ce guide propose une méthode en 6 étapes. Il s'agit d'une trame indicative pour inspirer les territoires souhaitant se lancer dans une démarche de développement durable.

La méthodologie de projet n'étant pas une science exacte, chaque territoire est libre de se saisir des éléments qui lui paraîtront pertinents pour dessiner sa propre stratégie.

Il existe toutefois des dénominateurs communs, garants d'une réussite opérationnelle de la

démarche et de son appropriation par tous. Il s'agit des 5 principes méthodologiques des Agendas 21 locaux :

1. Organiser le pilotage politique et technique de la démarche de la collectivité.
2. Entrer dans une dynamique d'amélioration continue en se déculpabilisant de commencer petit. La logique du « pas à pas » reste la manière la plus sûre de toujours avancer, et dans la bonne direction.
3. Favoriser une approche globale et transversale en impliquant l'ensemble des services de la collectivité car ils contribuent TOUS, au quotidien, aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Et si tout le monde n'en a pas encore conscience, cette démarche permettra de le faire savoir.
4. Favoriser la participation de la population et des acteurs locaux à la dynamique de la collectivité : les informer sur les réalisations, les sensibiliser au développement durable, les associer à la réalisation d'actions.
5. Assurer l'évaluation des actions réalisées, avec l'aide des parties prenantes, pour pouvoir apprécier le chemin parcouru. Cette prise de recul permet de s'améliorer continuellement.



Au-delà de ce guide

Un site internet ressource

Le site internet Méth'ODD propose 6 parcours en fonction de ses objectifs avec des outils clé en main.

► [SITE INTERNET METH'ODD](#)



Illustration ©Fondation ELYX

Des clés pour les petites communes

La grande majorité des communes a une capacité d'ingénierie limitée (85% des communes françaises comptent moins de 2000 habitants). Comment alors pleinement s'engager ? Le Carnet de route « Mon territoire, des actions, une transition » est spécialement dédié aux petites territoires pour passer rapidement à l'action. Et bien qu'il ne soit pas mentionné dans le Carnet de route, l'ARBE conseille de réaliser l'autodiagnostic initial de ses pratiques (Etape 2 ci-après) pour partir sur des bases connues et partagées.

► [CARNET DE ROUTE « MON TERRITOIRE, DES ACTIONS, UNE TRANSITION »](#)

Des clés pour les petites intercommunalités

La méthode « DDmarche » est spécialement dédiée aux petites intercommunalités pour les aider à construire leur transition avec les acteurs locaux. Les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent se rapprocher de l'Union Régionale des CPIE pour se faire accompagner dans cette méthode participative structurée en 5 étapes.

► [DDMARCHÉ](#)

4 collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'ailleurs partagent leur vision du développement durable :

Commune de Miramas, Commune du Cannet-des-Maures, Commune d'Ungersheim, Pays du Grand Briançonnais.

► [Replay « Table ronde des territoires »](#) issue de la webconférence régionale « Territoires en transitions » du 06.10.20

Des territoires pionniers en matière de stratégies de développement durable structurées avec les ODD :

Région Nouvelle-Aquitaine, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département de la Gironde, Communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole, Communes de Niort, Commune d'Ayen, Commune de Longvic

► Cf. page 22 : « Guide pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités » + « Thema ODD et territoires ».

Vers une démarche de développement durable pleinement intégrée

Qui dit démarche intégrée dit approches stratégiques et multithématiques, co-construction avec les élus, les acteurs locaux et la population pour élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire.

En construisant sa démarche de développement durable sur la base de son projet de mandat, la collectivité s'assure de fédérer largement car elle s'appuie sur ses compétences et sur la volonté des élus et les attentes de la population. C'est aussi un bon moyen de prendre conscience que s'engager dans le développement durable revient surtout à faire ce que l'on a déjà fait, mais autrement !

Projet de mandat et démarche de développement durable peuvent donc ne faire qu'un dans la mesure où le projet de mandat se donne pour ambition d'embrasser l'ensemble des enjeux d'un développement durable.



Construire la démarche de développement durable à partir du projet de mandat assure de développer une stratégie fédératrice car plébiscitée par les élus et la population



Gouvernance : être stratégique et cohérent

La gouvernance de la démarche de développement durable est propre à chaque collectivité en fonction de ses caractéristiques : taille, organisation, ambition, moyens humains, dynamique locale, etc.

L'une des conditions de réussite de la démarche est de mettre en place une gouvernance qui permet une large coopération interne et externe.

Pilotage stratégique

Le comité de pilotage fixe les orientations générales, arbitre les propositions, valide chaque grande étape de la démarche. Il est nécessairement composé d'élus mais il peut aussi associer des agents pour favoriser l'échange d'expérience et de points de vue ainsi que des acteurs extérieurs.

Ce rôle peut revenir à l'assemblée délibérante (pour mutualiser la logistique et assurer une bonne diffusion de l'information) ou bien à une instance ad hoc. Dans ce dernier cas, il conviendra d'associer les premiers décideurs politiques et techniques et de s'assurer de la transversalité de l'instance (différentes délégations, compétences).

Pilotage technique

Le pilotage technique est assuré par un référent ou un comité technique (élus, services techniques, partenaires) animé par un référent et chargé du suivi de la démarche, de son animation et du respect calendrier.

Ce référent a un rôle clé : il est le coordinateur de la démarche, garant de son dynamisme, de la bonne circulation de l'information et de la transversalité. Attention, s'il est chef d'orchestre il n'est pas pour autant musicien : la mise en œuvre des actions est, elle, assurée par tous les services et les acteurs locaux volontaires.

En fonction de ses moyens ce rôle peut être assuré par un élu ou bien un agent de la collectivité. L'animation de la démarche peut aussi être confiée à une association pour favoriser l'initiative citoyenne.



Piloter la démarche de développement durable aux plus hauts niveaux politique et technique permet sa diffusion dans toutes les politiques publiques



Il est possible, et même bienvenu, d'enrichir le pilotage de la démarche en constituant une instance de concertation, de consultation qui sera force de proposition (commission extramunicipale, comité consultatif).

La place du développement durable dans l'organisation est un signe de l'ambition stratégique que se donne la collectivité : plus la démarche sera portée haut dans la hiérarchie politique (Maire, 1er Adjoint) et technique (Direction générale des services), plus fort sera son impact sur l'action locale globale.

Les communes d'Aix-en-Provence (143 000 hab.) ou de Châteaurenard (15600 hab.) ont ainsi rattaché la coordination du développement durable à leur Direction générale des services. Les communes de Châteauneuf-de-Gadagne (3300 hab.) ou de Volonne (1643 hab.) ont quant à elles attribué la délégation Développement Durable au 1er Adjoint.

La communication et la sensibilisation, des enjeux clés pour susciter l'engagement

La communication interne et externe est un élément majeur pour assurer l'appropriation de la démarche de développement durable par les agents, la population et les acteurs locaux. C'est un facteur clé de la mobilisation. Le plan de communication sera donc à articuler avec le plan de mobilisation, ce qui permettra d'optimiser les moyens.

Mobiliser sans communiquer,
sans sensibiliser ?
Mission impossible !

Communiquer sur son engagement pour le développement durable peut être facilité par un nom, un slogan. Si le terme « Agenda 21 » est peu compréhensible d'un public non averti, de nouvelles appellations apparaissent : Ville/Village durable, engagé(e), en transition, Agenda 2030, Agenda nature, etc. Et lorsque la démarche de développement durable est pleinement intégrée à l'action de la collectivité, cette dernière va même jusqu'à en faire son slogan : « Ungersheim, village en transition » ; « Muttersholtz, ici, l'avenir prend racine naturellement », « Loos-en-Gohelle, ville pilote du développement durable ».

Nous communiquons sur des projets
Nous sensibilisons à des enjeux

Sensibiliser aux enjeux
environnementaux est un
préalable indispensable pour une
transition écologique réussie

La sensibilisation accroît
la connaissance et donc
la capacité de tous à agir

Illustration ©Fondation ELYX

Mettre en récit les projets de transition pour mobiliser et conduire le changement

La transition écologique nécessite d'écrire une nouvelle histoire, un récit alternatif qui illustre une trajectoire de développement possible pour laquelle chacun en comprend les racines, les étapes, l'objectif à atteindre, et son rôle à jouer. Le Centre ressource du développement durable des Hauts-de-France [CERDD] outille les territoires pour faciliter l'émergence de projets durables et collectifs grâce à la mise en récit.

► En savoir plus avec l'aide du CERDD <http://urlr.me/kQbPg>

A quels moments communiquer, sensibiliser ?

- S'appuyer sur les événements internes et externes déjà existants.
- Rythmer sa communication avec l'aide du calendrier des journées mondiales et nationales dédiées au développement durable (voir calendrier des événements - Etape 1 ci-après).

Comment procéder pour communiquer et sensibiliser ?

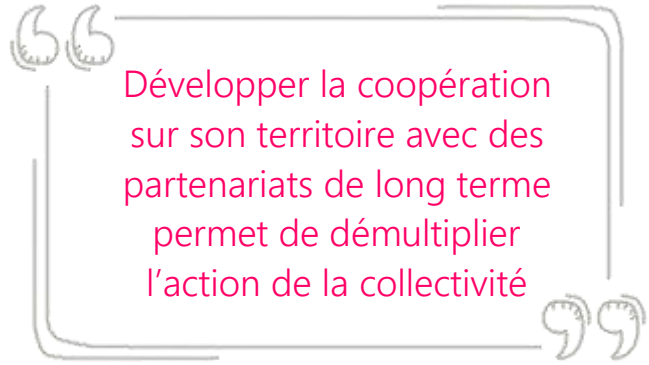
- S'appuyer sur l'ensemble des canaux de communication existants de la collectivité (magazine municipal, réseaux sociaux, site internet, newsletter).
- S'appuyer sur la charte graphique attrayante de l'Agenda 2030.
- S'entourer d'acteurs associatifs spécialisés en éducation à l'environnement et au développement durable
► [Observatoire régional de l'éducation à l'environnement et au développement durable](#)
- Créer un lieu original d'information, d'exposition, d'expression, d'animation, accessible à tous.

Mobilisation externe

La mobilisation des acteurs locaux autour de la démarche de la collectivité favorise l'implication du plus grand nombre. Les formes de mobilisation ne manquent pas : ateliers, réunions publiques sur un projet concret, boîte à idées en ligne, enquête, budget participatif, etc.

Cette mobilisation permet d'améliorer la connaissance de son territoire tout en enrichissant sa démarche car elle va permettre de démultiplier son action avec l'aide des acteurs volontaires que la collectivité pourra soutenir techniquement, financièrement.

L'énergie à investir dans la participation locale dépendra de la culture de la collectivité en la matière, de ses moyens et des objectifs attendus : informer, consulter, concerter, co-construire (Cf. Schéma ci-dessous).



Pourquoi mobiliser les acteurs locaux ?

- Adapter son action aux besoins exprimés par les acteurs locaux
- Permettre aux acteurs de s'approprier les enjeux du développement durable sur leur territoire
- Pérenniser la démarche territoriale de développement durable dans le temps quelles que soient les couleurs politiques

Des acteurs du territoire à mobiliser :

- Associations locales ;
- Habitants de tous âges ;
- Scolaires ;
- Entreprises (commerçants, artisans, associations d'entreprises, de parcs d'activités, etc.) ;
- Agriculteurs
- Etc.

Comment susciter l'engagement citoyen autour d'un projet durable ?

Avant de lancer de nouveaux projets engagés parfois mal acceptés, une première étape peut être de fédérer autour d'initiatives qui font sens pour le territoire. Et quoi de mieux pour cela que de s'appuyer sur le patrimoine local (culturel, naturel, historique, industriel) ? Ainsi, faire évoluer une fête estivale annuelle en tirant les ficelles du développement durable pour en faire un éco-événement peut être plus facile à mettre en œuvre et avoir plus d'impact sur les habitants que de chercher à créer un événement de sensibilisation à l'environnement dans lequel ces derniers pourraient ne pas se reconnaître. Il faut donc savoir être opportuniste et imaginatif pour décupler les externalités positives là où cela est possible, c'est-à-dire partout !

Comment identifier les acteurs locaux à mobiliser ? Etablir une cartographie des acteurs (Etape 1 ci-après)

Comment identifier des citoyens volontaires pour contribuer à la démarche de développement durable ?

- Diffuser un appel à participation via les outils de communication de la collectivité. En cas de succès, organiser un tirage au sort et un roulement annuel pour siéger à la Commission extramunicipale ou dans un groupe de travail.
- Organiser un événement convivial et à cette occasion recueillir, après accord, les coordonnées des participants pour les inviter à participer à la démarche de développement durable.

Le thermomètre de la participation

La commune de Cagnes-sur-Mer (50 000 hab.) développe l'un de ses projets d'aménagement phare ("La coulée bleue" de la Cagne) en déployant une démarche de concertation locale.

La commune de Venelles (8 400 hab.) structure sa nouvelle stratégie de développement durable - un Agenda 2030 - en s'appuyant sur une démarche participative accompagnée par un bureau d'étude.

La concertation : il s'agit de construire un échange qui puisse ensuite modifier un projet. Dans la concertation, c'est l'échange d'idées et d'arguments qui fonde les allers-retours et la prise en compte des points de vue des participants.

L'information : il ne s'agit pas d'un dispositif participatif en tant que tel car l'information ne vise pas l'échange, mais elle constitue un préalable à tout dispositif participatif.

La co-construction : il s'agit d'élaborer un projet de manière partagée. La définition, le développement et l'aboutissement du projet sont soumis aux discussions et sont évolutifs.

La consultation : il s'agit d'entendre un avis sur un sujet donné. Les citoyens au sens large peuvent s'exprimer et la collectivité considère ensuite si elle prend en compte de manière effective ce qui ressort de l'échange.

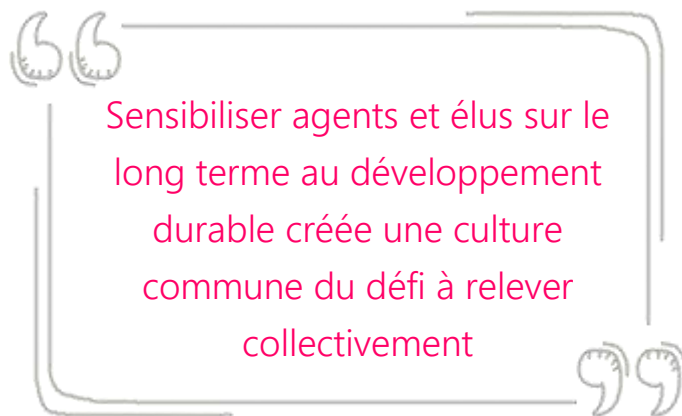
Schéma issu du Cahier du Labo'M21 sur la participation citoyenne - Conseil départemental de Gironde

Mobilisation interne

Sensibiliser les agents et les élus

Des opérations de sensibilisation et d'information régulières permettent d'impliquer l'ensemble des agents et des élus dans la démarche de développement durable et dans son devoir d'exemplarité.

Faire preuve d'ambition, d'originalité, d'optimisme, de créativité et d'audace dans les actions menées auprès des agents amplifie leur engagement et assure la réussite de la démarche interne.



Comment diffuser la démarche de développement durable dans l'ensemble des services de la collectivité et animer une démarche interne d'exemplarité et d'écoresponsabilité ?

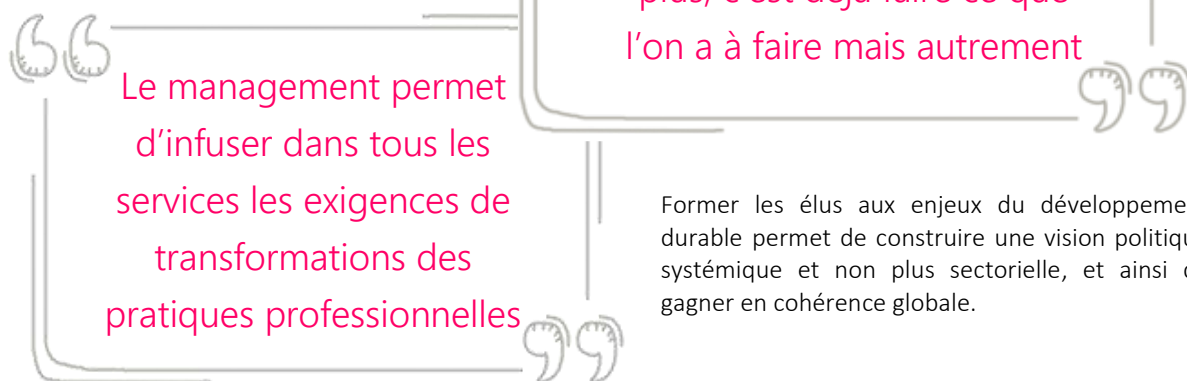
Constituer un groupe d'agents-relais identifiés au sein de chaque direction. Pour amorcer la dynamique il est possible de s'appuyer sur des agents déjà convaincus par la nécessité d'agir et motivés par cette dynamique transversale.

Comment diffuser une culture commune des enjeux du développement durable ?

Organiser régulièrement des actions internes de sensibilisation destinées à l'ensemble du personnel : expositions, ateliers d'échanges de type « Fresque du Climat » avec des associations spécialisées, concours, newsletter interne, etc.

Former les agents et les élus

Un plan de formation adapté aux métiers de chacun permet de conduire le changement en faisant évoluer durablement les pratiques professionnelles de l'ensemble du personnel, administratif ou de terrain.



Former les élus aux enjeux du développement durable permet de construire une vision politique systémique et non plus sectorielle, et ainsi de gagner en cohérence globale.

Comment former ses agents à de nouvelles pratiques de travail responsables et à un coût maîtrisé ?

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) propose une offre de formation pour de nombreux métiers : gestion écologique des espaces verts, commande publique responsable, éco-construction, mobilisation citoyenne, etc.

► cnfpt.fr/catalogue/

L'ADEME (Agence de la transition écologique) propose des formations ciblées sur de nombreux enjeux de la transition écologique qui sont cœur du quotidien des collectivités : créer une ressourcerie, monter un projet de géothermie, agir sur le gaspillage alimentaire, développer l'économie circulaire, faire évoluer les comportements, etc.

► formations.ademe.fr

L'Agence Régionale pour le Biodiversité et l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur anime des communautés métiers et des dispositifs d'information et de formation (cycle de webinaires, Biodiv'Tour, formation des élus) > Abonnez-vous aux newsletters pour suivre les actualités.

► arbe-regionsud.org

La Fabrique des transitions propose des dispositifs d'accompagnement, d'appui et de conseil sur le pilotage et la mise en œuvre des transitions : Définition des besoins, priorisation, implication et coopération interne et externe, etc.

► fabriquedestransitions.net/

Impliquer l'ensemble des services de la collectivité

Intégrer la politique de développement durable dans le fonctionnement des services favorise un engagement dans la durée et une évolution profonde des pratiques individuelles. Plusieurs pistes existent :

- Démarche interne d'administration écoresponsable (politique d'achats durables, campagne d'écogestes, évolution des modes de déplacement des agents et d'organisation des événements, etc.).
- Formation et sensibilisation des élus et des agents aux enjeux du développement durable dans les missions quotidiennes de la collectivité.
- Elaboration d'un Rapport annuel de développement durable pour questionner régulièrement les services sur leurs pratiques et valoriser les actions vertueuses tout en les encourageant à aller plus loin.
- Participation à des réseaux de collectivités national et régional, véritables sources de partage d'expériences.

Le développement durable est l'affaire de tous les élus, de tous les services et de tous les métiers de la collectivité

Le rapport annuel de développement durable est obligatoire pour les communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants mais peut tout à fait être mis en œuvre volontairement. L'esprit du rapport est de savoir dans quelle mesure l'ensemble des actions, des politiques et programmes de la collectivité (quel que soit leur cœur de métier) contribue au développement durable. Ainsi ce document permet de mobiliser tous les services de la collectivité pour établir ce bilan annuel et ainsi d'apprécier le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir dans l'année à venir.

► En savoir plus sur le "Rapport sur la situation en matière de développement durable" : urlr.me/8R49j

Transversalité et coopération interne

La transversalité est plus une culture du partage de projet et de management qu'un outil à mettre en place en tant que tel. Le travail en transversalité, en coopération ne se décrète pas, c'est véritablement une nouvelle manière de travailler ensemble et cela nécessite un engagement collectif. En réunissant des profils et services différents autour d'un même projet on permet à l'intelligence collective d'opérer et d'aborder les enjeux locaux avec une véritable approche globale.

Innovation publique et innovation managériale sont intimement liées

La transversalité est à impulser par le plus haut niveau hiérarchique pour asseoir sa légitimité.

Pour l'initier, il est possible de s'entourer d'"alliés" : élus, chefs de services et agents déjà convaincus par la nécessité d'agir et intéressés par la démarche de développement durable. Ils auront un rôle d'ambassadeurs, de rassembleurs.

Exemple de travail transversal :

Le Kit VISÉE 360° permet d'enrichir un projet-phare, une politique publique en l'analysant sous tous les angles du développement durable. L'exercice consiste rassembler des représentants de plusieurs services de la collectivité pour l'analyser collectivement et l'enrichir un maximum grâce à l'addition des savoir-faire.

Le résultat ? Un projet considérablement enrichi, croisant une multitude d'enjeux et décuplant ses externalités positives !

► Cf. Boîte à outils (page 20) pour découvrir le Kit VISÉE 360°, une animation pour analyser un projet collectivement et de façon systémique.

Nous travaillons surtout les uns à côté des autres
Il s'agit désormais d'apprendre à travailler les uns avec les autres

Evaluer la valeur créée

La question de l'évaluation est trop souvent un élément intégré en fin de processus. Associée à tort à la notion de contrôle, elle n'est que trop peu mise en place. Or, pour être source de progrès, l'évaluation demande à être anticipée dès le début d'un projet en se questionnant sur ce qui est véritablement attendu de la réalisation de l'action.

Mon action est-elle utile ?

Est-elle efficace ?

Des questions centrales auxquelles
permet de répondre l'évaluation
pour aider à piloter et arbitrer

Tout ce qui compte
ne se compte pas forcément
mais se raconte

L'évaluation peut se structurer autour d'indicateurs quantitatifs faciles à produire pour mesurer l'atteinte des résultats et une évolution dans le temps (exemple : nombre de participants à un événement). Mais elle peut aussi être plus stratégique, plus qualitative afin d'apprécier ce qui ne se compte pas (exemple : qu'est ce cet événement a apporté aux participants ?).

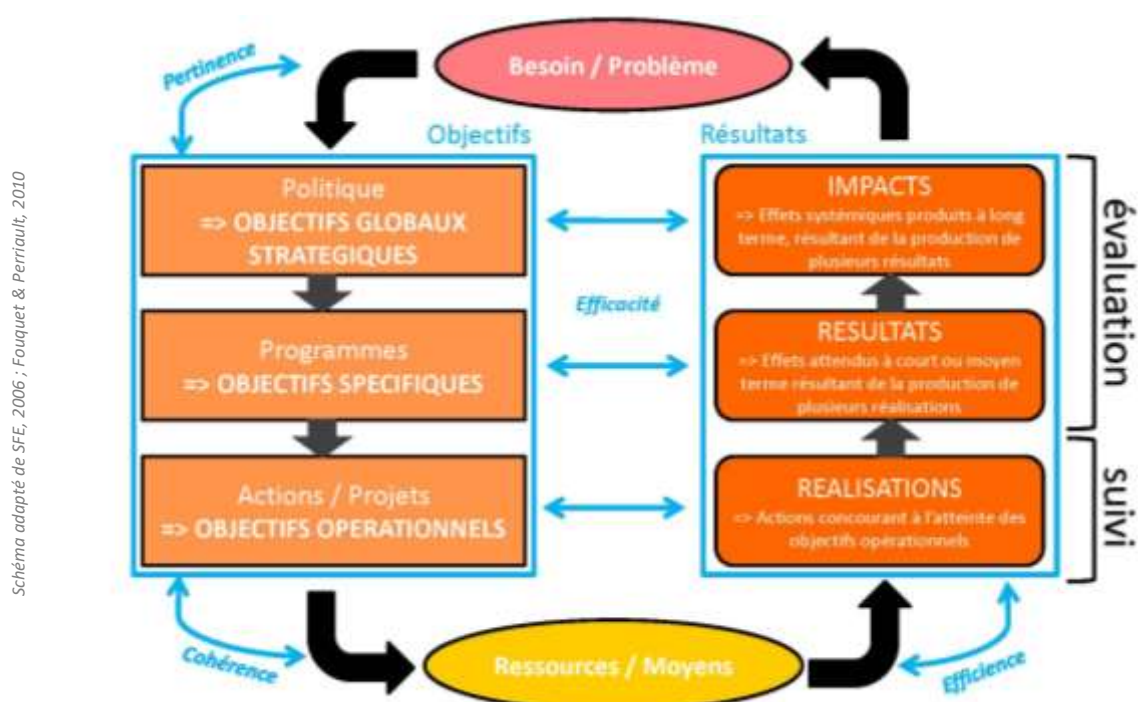
En plus d'être un outil au service du pilotage pour mesurer sa progression, l'évaluation est aussi un outil au service de la communication pour informer sur l'avancée des actions et pour célébrer l'engagement.

La commune d'Angoulême (42 000 hab.) a réalisé, avec l'aide d'un bureau d'étude, une publication sur l'évaluation de son plan d'actions développement durable 2016-2019. Dans le même esprit, la commune de Miramas (26 600 hab.) a publié le document « Miramas, Ville Durable », bilan de 10 ans d'actions pour le développement durable.

La commune de Loos-en-Gohelle (6 500 hab.) a fait le choix d'une évaluation qualitative produite par les bénéficiaires des politiques publiques : à l'occasion des vœux du Maire elle a invité les acteurs locaux (agriculteurs, citoyens) à s'exprimer sur leur perception des effets des actions engagées.

Utiliser des chiffres de référence permet de situer et illustrer l'action de la collectivité grâce aux indicateurs mis en place (exemple sur l'utilisation du papier : 80 kg/an/agent dont 17% seulement sont recyclés – Chiffres ADEME).

Le cycle de l'évaluation de l'action publique



Comment se lancer ?

Méthode indicative

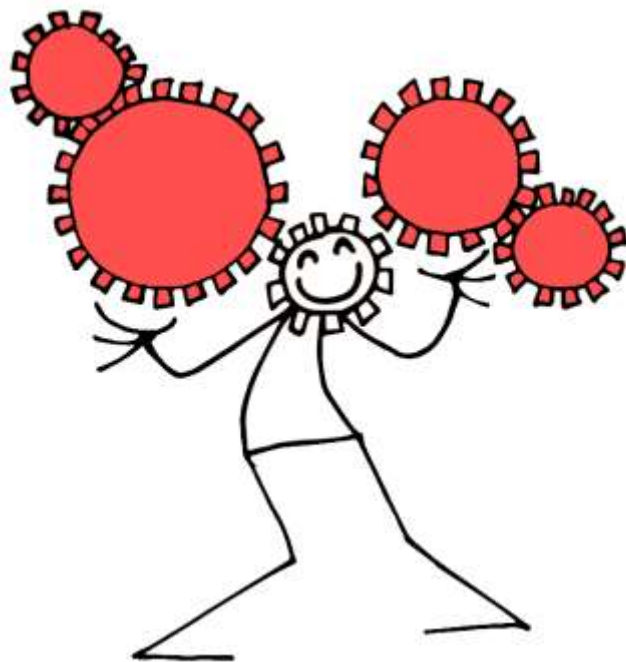


Illustration ©Fondation ELYX/elyx.net

6 étapes clés

Les objectifs • ETAPE 1

Qu'attendons-nous de la démarche ?

- Définir son périmètre d'action et ses objectifs
- Définir une équipe projet et ses moyens
- Engager politiquement la collectivité
- Mobiliser en interne et externe
- Amorcer la dynamique



2 mois

ETAPE 2 • Le diagnostic et les enjeux du territoire

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

- Auto-diagnostiquer les pratiques de la collectivité à savoir ses actions directes et indirectes, en son sein et sur le territoire.
- Consulter la population sur les différents thèmes de la transition écologique
- Partager cet état des lieux avec les services de la collectivité et la population



6 mois

Les axes stratégiques • ETAPE 3

Où veut-on emmener le territoire ?

- Identifier avec les élus les enjeux du territoire sur lesquels travailler en priorité



2 mois

ETAPE 4 • Le plan d'actions

Comment concrétiser la vision politique ?

- Identifier les actions à réaliser
- Sélectionner et prioriser les actions à réaliser dans les 3 ans
- Planifier les actions et les intégrer au budget de la collectivité



2 mois

La réalisation des actions • ETAPE 5

Qui fait quoi ?

- Constituer des groupes-projets
- S'appuyer sur les acteurs locaux
- Communiquer sur les actions en cours de réalisation



ETAPE 6 • Le suivi, le bilan

Ça avance comment ?

- Faire un suivi annuel
- Communiquer sur les résultats
- Evaluer périodiquement la démarche de développement durable pour lui donner un nouvel élan

Les outils mentionnés dans cette méthode sont à retrouver dans le « kit du guide » disponible sur demande auprès de l'ARBE en remplissant ce formulaire : <http://urlr.me/tn5yJ>

Pour rester concret : lancer des actions pilotes dès le début de la démarche et aller progressivement vers la mise en œuvre du plan d'actions

Mise en œuvre d'actions concrètes

Communication, sensibilisation et participation locale

Pour informer et mobiliser les acteurs locaux et la population tout au long de la démarche

Pour valoriser sa démarche en cours de réalisation ou réalisée

Label Territoire durable, une Cop d'avance



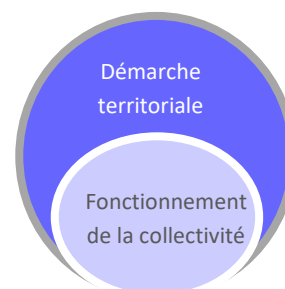
ETAPE 1 • Définir ses objectifs et commencer à mobiliser

Les questions à se poser : Qu'attendons-nous de cette démarche ? Quelle est notre ambition ? Quelle mobilisation imaginons-nous ? Quels moyens nous donnons-nous ?

Définir son périmètre d'action et ses objectifs : Deux niveaux d'intervention à articuler

Une démarche de développement durable gagne en lisibilité et cohérence lorsque ses objectifs sont définis en amont : Que veut faire la collectivité ? Sur quoi souhaite-elle agir ?

- Fonctionnement de la collectivité :
 - ⇒ Dans l'exercice de ses compétences : Le développement durable est intégré aux politiques de la collectivité dans le périmètre de ses compétences.
 - ⇒ Dans le fonctionnement interne : la collectivité diminue son empreinte écologique en optimisant son fonctionnement et son investissement pour devenir une administration écoresponsable et exemplaire.
- Démarche territoriale : la collectivité joue un rôle en matière d'animation territoriale en associant la population et les acteurs locaux à sa réflexion pour proposer des solutions alternatives et innovantes aux enjeux du territoire, au-delà du périmètre de ses compétences.



	OUTILS DISPONIBLES VIA L'ARBE
Engager politiquement la collectivité - Délibération pour acter l'engagement politique dans le projet	- Exemples de délibérations
Définir une équipe projet et ses moyens - Constituer le comité de pilotage : commission d'élus, équipe projet composée d'élus/d'agents, commission extramunicipale... - Identifier les moyens (Référé technique et/ou bureau d'études et/ou association et/ou instance de concertation)	- Exemples de fiche de poste Chargé de mission / stagiaire développement durable
Mobiliser en interne - Sensibiliser les élus et agents au développement durable ⓘ <i>La Fresque du Climat est un outil de sensibilisation interne et externe pertinent pour aborder collectivement l'ensemble des enjeux du développement durable et identifier des leviers d'actions.</i>	- Boîte à outils nationale des ODD - Kit de communication officiel sur les ODD - Guide sur les pratiques écoresponsables au bureau - Principe A du Pacte pour la transition « Sensibilisation et formation » - Atelier participatif « La Fresque du climat » + Outils de sensibilisation ci-dessous
Mobiliser en externe - Faire une cartographie des acteurs du territoire à mobiliser - Constituer une instance de concertation : commission extramunicipale, conseils participatifs, etc. - Lancer la démarche à travers un événement de communication original et festif (ex : projection d'un film documentaire) - Sensibiliser aux enjeux du développement durable avec : ✓ L'aide du tissu associatif local que la collectivité va pouvoir soutenir pour l'aider à développer des actions d'éducation et de sensibilisation ✓ L'aide des têtes de réseaux économiques Les outils de communication de la collectivité ✓ La charte graphique de l'Agenda 2030 et les outils de sensibilisation associés ✓ Des animations dans le milieu scolaire/périscolaire ✓ Des événements grand public organisés lors d'événements nationaux (Fête de la nature, Semaine du développement durable, etc.), ✓ Des expositions dans lieux d'accueil du public (exposition itinérante dans les bibliothèques, mairie, etc.).	- Tableau de repérage des acteurs (issu du Carnet de Route) + Cartographie des acteurs (issu de la Méth'ODD) + Mandala des acteurs (pour un projet d'aménagement) - Exemple de règlement d'une commission extramunicipale - Exemple d'une mobilisation de partenaires locaux : Vidéo des Assises du développement durable de Miramas - Principe A du Pacte pour la transition « Sensibilisation et formation » - Exemples de films documentaires : <i>Douce France</i> de G.Couanon, <i>Demain</i> de C.Dion et M.Laurent - Atelier participatif « La Fresque du climat » - Kit de communication officiel des ODD - Clip officiel de présentation des ODD - Logo officiel des ODD - Livret « Aujourd'hui mon territoire, chiffres clés 2020 » - Expositions mises à disposition par l'ARBE sur le Développement durable - Supports de communication sur les ODD proposés par ELYX (ActionBox, Guide pédagogique Climat, etc) - Exposition ODD dédiée aux bibliothèques - Escape Game « Mission ODD : la planète en alerte » (12/18ans) ; Lunette ODD à imprimer ; Jeu « Ici et là-bas, les enfants enquêtent sur les ODD » - Calendrier des événements de développement durable.
Amorcer la dynamique - Cadrer la méthodologie, l'articulation avec les projets en cours - Définir le plan de communication et de mobilisation interne/externe - Mettre en œuvre dès maintenant quelques actions pilotes simples à déployer car nécessitant peu de moyens, et à fort impact. Pourquoi ? Obtenir rapidement des réussites pour donner envie de développer la démarche et d'y participer. Comment ? S'appuyer sur des services et acteurs déjà convaincus et motivés.	- Calendrier des événements de développement durable - Modèle de fiche-action extraite de la boîte à outil ODD du Ministère de la transition écologique - Kit Visée 360° pour enrichir les actions pilotes (kit à demander auprès de contact@cerdd.org).

ETAPE 2 • Mener un diagnostic pour identifier les enjeux du territoire

Les questions à se poser : Quel chemin avons-nous déjà parcouru ? Quelles sont les attentes de la population ? Quelles sont les problématiques territoriales et quelles réponses sont apportées ?

	OUTILS DISPONIBLES VIA L'ARBE
Autodiagnostiquer les pratiques de la collectivité, à savoir ses actions directes et indirectes, en interne et sur son territoire. Cet autodiagnostic, croisé avec le projet de mandat, une consultation citoyenne et une réflexion sur les forces/faiblesses/opportunités/menaces du territoire, permettra d'identifier les points forts et les points à améliorer sur le territoire pour atteindre les Objectifs de développement durable. Cet état des lieux permettra de dégager les enjeux de la démarche de développement durable et d'enrichir le projet de mandat en le faisant rayonner à l'aune des Objectifs de Développement Durable. Comment ? En s'aidant du Questionnaire « Territoire durable » proposé par l'ARBE, ou bien des derniers rapports de développement durable de la collectivité si elle en produit. ① <i>Cet autodiagnostic est un bon support de dialogue entre les élus de la collectivité et il permet l'implication de tous les services.</i> ① <i>Ce travail est à réaliser de manière collective en mobilisant les élus, les services et les acteurs locaux (commission extra-municipale).</i> ① <i>« Le mieux est l'ennemi du bien » : veiller à ne pas faire trop durer cette étape d'autodiagnostic qui peut être très chronophage si l'on cherche à être trop exhaustif. L'enjeu ici est d'acquiescer rapidement une vision d'ensemble pour avoir une base de travail sur laquelle pouvoir réfléchir (étape 3) en vue de l'enrichir (étape 4).</i>	- Questionnaire « Territoire durable » de l'ARBE pour faire l'état des lieux des actions de la collectivité - Vidéo de 5 min. du CERDD : « Revisiter l'action menée pour améliorer la démarche »
En parallèle de l'autodiagnostic, consulter la population et les acteurs locaux sur les différents thèmes de la transition écologique Pourquoi ? Pour connaître la perception du sujet par la population et ses envies, pour identifier les acteurs du territoire, pour que tous s'approprient la réflexion en cours afin de faciliter leur implication dans les actions à venir. Comment ? Cette consultation peut prendre différentes formes : enquête en ligne, ateliers prospectifs (ex : Votre ville vous la voyez comment ? Vous la rêvez comment ?), ateliers dynamiques avec du photolangage, etc. ① <i>Après cette phase de consultation, il faudra veiller à informer la population sur les suites données par la collectivité.</i>	- Kit d'animation d'un atelier dynamique autour du photolangage (cf. Boîte à outil > Kit réunion 1 de l'étape 3 du Carnet de route « Mon territoire, des actions, une transition ») - Exemple d'enquête citoyenne - Guide d'outillage sur la participation citoyenne
Identifier les enjeux Les enjeux ne sont ni plus ni moins que la conclusion du diagnostic, ils sont donc indispensables ! Ils sont identifiés d'après les éléments de diagnostic avec l'aide d'une analyse « AFOM » (Atouts, Faiblesse, Opportunités, Menaces). Il s'agit de faire ressortir les principales problématiques territoriales et d'identifier les actions menées par la collectivité et ses partenaires pour y répondre.	- Analyse AFOM du territoire (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces)
Partager cet état des lieux avec les services de la collectivité et la population Pourquoi ? Pour faire savoir ce qui a déjà été réalisé afin d'apprécier le chemin parcouru. Beaucoup de collectivités s'investissent déjà dans le développement durable sans le savoir. Cet état des lieux est l'occasion d'en prendre conscience en interne et en externe. On pourra communiquer sur cet état des lieux avec enthousiasme (sur tout ce qui est déjà à l'œuvre) et humilité (sur le chemin qui reste à parcourir). ① <i>La communication sur cet état des lieux peut prendre la forme d'un dossier dans le magazine municipal ou bien d'un événement grand public festif. La Ville de Longvic a par exemple décidé de partager son diagnostic à l'occasion d'une conférence animée par une ligue d'improvisation.</i>	- Vidéo de 5 min. du CERDD : « Revisiter l'action menée pour améliorer la démarche »

ETAPE 3 • Définir la stratégie sur la base des enjeux

Les questions à se poser : Quelle est la vision politique souhaitée du territoire ? Que voulons-nous faire ? Qu'allons-nous faire en priorité pour concrétiser cette vision ?

	OUTILS DISPONIBLES VIA L'ARBE
Identifier ce que l'on veut et peut faire Il s'agit de se fixer le cap à atteindre, de définir la vision à moyen/long terme fondée sur des choix partagés, car tout ne peut pas être fait. Comment ? Identifier avec les élus les orientations stratégiques en ciblant les enjeux prioritaires afin de ne pas s'éparpiller : Quelle est l'ambition politique pour le territoire ? Où veut-on emmener le territoire ? Pour identifier ces axes stratégiques il est donc important de recroiser la volonté politique (le projet de mandat) avec : - Les enjeux du territoire issue de l'autodiagnostic initial et de la consultation de la population (étape 2) - les Objectifs de Développement Durable (ODD) ❶ <i>Le livrable de cette étape peut prendre la forme d'un document stratégique formalisant la vision de la collectivité : il peut s'agir du projet de mandat revisité à l'aune des Objectifs de Développement Durable. L'avantage de s'appuyer sur le projet de mandat est que celui-ci fait consensus au sein des élus et a d'ores et déjà été plébiscité par la population. A chaque collectivité sa manière d'organiser sa stratégie et sa manière de l'articuler avec les Objectifs de développement durable. Le plan d'actions à venir répondra à ce document stratégique.</i> ❶ <i>Faut-il communiquer en externe sur ces éléments stratégiques ? Chaque collectivité est libre de sa méthode : Certaines collectivités considéreront les éléments stratégiques comme la « cuisine interne » de la collectivité - trop technique et peu lisible - et vont préférer communiquer sur des réalisations concrètes. Quand d'autres collectivités s'attacheront à traduire ces éléments stratégiques dans un document de communication accessible dans un souci de transparence pour présenter la stratégie et les engagements de la collectivité.</i> ❶ <i>La collectivité pourra s'attacher à traduire de manière communicante sa démarche à travers un nom porteur auquel sera rattachée toute communication sur les actions concrètes.</i>	Exemples de documents de communication qui formalisent la vision stratégique (étape 3) et le plan d'actions (étape 4) : - Ville de Pessac (64 000 habitants) : Agenda des solutions durables de la ville de Pessac 2020 - Ville de Niort (60 000 habitants) : Feuille de route de la ville de Niort, Niort Durable 2030 - Ville de Châteaurenard (15 000 habitants) : Agenda Nature 2016

ETAPE 4 • Elaborer le plan d'actions

La question à se poser : Par quelles actions concrétiser la vision politique ?

	OUTILS DISPONIBLES VIA L'ARBE
Identifier des actions à réaliser Il existe de nombreuses ressources qui peuvent aider l'équipe projet à écrire une première trame de plan d'actions qui répondra aux axes stratégiques identifiés en étape 3 : - Le projet de mandat ; - L'autodiagnostic de la collectivité (Etape 1) ; - La consultation de la population (Etape 2) ; - Les élus ; les services (par l'intermédiaire des agents-relais et de l'autodiagnostic) ; La commission extramunicipale ; - Les documents ci-contre présentent de nombreuses idées d'actions.  <i>Le projet de mandat de l'équipe municipale peut être la base du plan d'actions car il a l'avantage d'être déjà souhaité politiquement et attendu par les citoyens.</i>	- Guide « Aujourd'hui mon territoire » - 42 fiches actions - La boîte à outil nationale des élus pour la transition écologique - Guide sur les pratiques écoresponsables au bureau - Guide pour la transition – 32 mesures - Les « actions inspirantes » à retrouver dans le Questionnaire « Territoire durable » de l'ARBE
Sélectionner et prioriser les actions à réaliser dans les 3 ans En fonction de la gouvernance de la démarche, la sélection des actions à intégrer au plan d'actions peut revenir au comité de pilotage ou à l'assemblée délibérante. Dans tous les cas, les élus doivent être au cœur de ce choix. Pour les aider dans leurs choix, l'équipe projet peut réaliser une notation des actions pré-identifiées en fonction de plusieurs critères : leur contribution aux Objectifs de Développement Durable, leur faisabilité et leur coût (après avis des services concernés), leur réponse aux axes stratégiques identifiés par la collectivité (Etape 3). Choisir des projets répondant aux enjeux prioritaires du territoire assure de maximiser les effets de son action en commençant par agir là où l'impact sera le plus important. Une séance de présentation des actions et de vote peut ensuite être organisée par exemple au moyen de gommettes à apposer sur les fiches-actions.	- Modèle de fiche action extraite de la boîte à outil ODD du Ministère de la transition écologique - Référentiel RFSC (Référentiel européen des villes durables)
Identifier des actions phares dans le plan d'actions Identifier des actions phares (remarquables par leur ambition, leur originalité, leur visibilité) aidera la collectivité à communiquer sur l'avancée de son action. Ces actions « photogéniques » peuvent être extraites du projet de mandat. Elles offriront à voir la dynamique en cours.  <i>Un travail spécifique peut être mené sur ces actions phares avec le kit VISÉE 360° proposé par le CERDD. Un kit d'animation clé en main qui permet d'analyser collectivement une action sous le prisme des 17 Objectifs de Développement Durable afin d'enrichir ses externalités positives.</i>	- Kit VISÉE 360° pour enrichir les actions phares (kit à demander auprès de contact@cerdd.org) - Vidéo de 3 min. du CERDD : « Prendre en compte les effets d'un projet » - Exemple de communication sur des actions phares avec les « 7 projets durables » de la Ville de Châteaurenard
Planifier les actions et les intégrer au budget de la collectivité Pour s'assurer de la réalisation des actions il convient de les planifier dans le temps, de les budgétiser et d'identifier dès le début des indicateurs qui pourront facilement être produits pour suivre l'avancée des actions.	- Exemple de plan d'actions de la démarche « Longvic Agenda 2030 » de la ville de Longvic
Saisir les opportunités pour enrichir sa démarche en permanence Le plan d'actions ne doit pas créer de cadre trop rigide ; il faut savoir rester souple pour pouvoir saisir de nouvelles opportunités : - Appels à projets réguliers des acteurs de la transition écologique (DREAL, Région, ADEME, ARBE, etc.) pour bénéficier d'appuis financier/technique ; - Budget participatif ; - Initiatives citoyennes spontanées ; - Différents contrats territoriaux (Contrat régional d'équilibre territorial, contrat de transition écologique, contrat d'objectif territorial, contrat d'avenir, etc.).	- Plateforme « Aides Territoires » - Le guide du budget participatif + Budget participatif de la Ville d'Avignon. - Soutien de la Ville de Sausset-les-Pins à une initiative citoyenne.

ETAPE 5 • Réaliser les actions

La question à se poser : Qui fait quoi ?

	OUTIL DISPONIBLE VIA L'ARBE
Constituer des groupes-projets Pour mener à bien les projets il s'agit de travailler en transversalité pour assurer la mise en œuvre des actions. Comment ? En constituant des groupes projets composés de différents acteurs : élus, services, citoyens, acteurs locaux. Le comité de pilotage veillera à l'avancée des actions mises en œuvre par les groupes-projets. S'appuyer sur les acteurs locaux Afin de démultiplier son action, la collectivité a tout à gagner à développer la coopération sur son territoire en nouant des partenariats de long terme. Elle pourra alors s'appuyer sur les acteurs locaux et la population, en les soutenant techniquement et/ou financièrement, pour qu'ils participent à la mise en œuvre d'actions. ① Les CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) sont au nombre de 7 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces associations ancrées dans les territoires sont des partenaires des collectivités pour les aider à concrétiser leurs ambitions locales. Rapprochez-vous du CPIE de votre territoire en contactant l'Union Régionale des CPIE : urcpie.paca@gmail.com ① Cette étape de la réalisation d'actions sera certainement la plus motivante pour la population car la plus concrète. Il existe une multitude de manières de l'impliquer : programme de sciences participatives, défis participatifs, opérations de reboisement et de nettoyage, balades sensorielles pour identifier collectivement des enjeux du territoire (pollution olfactive, nuisances sonores, cheminement doux, aménagement manquants, îlot de chaleur, balade thermique, etc.), ateliers participatifs de cartographie et de maquette, etc.	- Vidéo du CERDD « S'attacher à la qualité de la coopération » - Boîte à outil des démarches de participation citoyenne - Eclairage sur les budgets participatifs
Communiquer sur les actions en cours de réalisation La communication est l'un des fils rouges de la démarche de développement durable. On veillera à informer la population sur les actions en cours pour toujours plus de transparence et de pédagogie. Car comment mieux faire accepter un projet qu'en en parlant et en l'expliquant ?	- Exemple du magazine d'Aix-en-Provence • 140 000 habitants (informations sur la gestion différenciée, la nature en ville, la mobilité, etc.) - Exemple du magazine municipal de Martigues • 50 000 habitants (information sur la gestion des espaces naturels après incendie) - Exemple du magazine municipal de Mallemort • 6 000 habitants (restauration collective responsable, aménagement, etc.) - Exemple du bulletin municipal de Châteauneuf-de-Gadagne • 3 400 habitants (école, cantine, travaux, commission extramunicipales, etc.)

ETAPE 6 • Assurer le suivi et communiquer sur les résultats

Les questions à se poser : Ça avance comment ? Est-on toujours sur la bonne voie ? Nos actions répondent-elles bien aux enjeux du territoire préalablement identifiés ?

	OUTILS DISPONIBLES VIA L'ARBE
Faire un suivi annuel Avec l'aide d'indicateurs préalablement établis il sera possible de suivre les actions. Pourquoi ? Pour garder un œil sur l'avancée du plan d'actions, sur l'efficacité des actions menées mais aussi pour réajuster si besoin les moyens alloués aux actions en fonction des objectifs stratégiques de la collectivité, du contexte. ① <i>Ce suivi peut être formalisé par la rédaction d'un Rapport annuel de développement durable. Ce rapport cherchera à répondre à la question : dans quelle mesure l'ensemble de l'action de la collectivité contribue au développement durable ? Quel que soit le cœur de métier des actions, politiques, programmes (énergie, transports, logement, culture, sport, santé, sécurité...).</i> ① <i>Différents outils numériques permettent d'assurer le suivi de sa démarche :</i> - Plateforme en ligne gratuite RFSC (Référentiel des villes et territoires durables) : http://rfsc.eu/fr/ - Plateforme en ligne des territoires démonstrateurs de la transition avec son volet de gestion de projets réservé aux territoires porteurs de Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE): www.cte.ecologie.gouv.fr - Logiciel Linea21 (payant)	- Questionnaire « Territoire durable, une Cop d'avance » : exemples d'indicateurs en conclusion des 7 ambitions thématiques - ABCdaire de l'évaluation des actions de sa démarche de développement durable - Vidéo de 5 min. du CERDD : « Revisiter l'action menée pour améliorer la démarche » - Boîte à outil ODD du Ministère de la transition écologique dédiée au Rapport de Développement durable. - Eléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable
Communiquer sur les résultats de la démarche Le suivi des actions au moyen d'indicateurs (notamment quantitatifs) offre de la matière concrète et factuelle sur laquelle la collectivité pourra communiquer facilement une fois venu l'heure du bilan. Exemples : - 3 kms de pistes cyclables aménagés cette année, - 300 enfants sensibilisés au gaspillage alimentaire à la cantine, - Nous sommes passés en un an de 25 à 54% de bio à la cantine.	- Exemple du document de communication de la Ville d'Angoulême sur l'évaluation de son plan d'actions développement durable 2016-2019. - Exemple de la plaquette de communication de la Ville de Miramas « Miramas, Ville durable » (bilan de 10 ans d'actions)
Evaluer périodiquement la démarche de développement durable pour lui donner un nouvel élan De nombreuses collectivités engagées il y a quelques années dans un Agenda 21 mènent désormais une réflexion pour relancer leur dynamique à l'aune de l'Agenda 2030. Mais avant de se lancer il conviendrait dans un premier temps de faire le bilan de sa démarche passée pour apprécier le chemin parcouru et l'enrichir avec une nouvelle feuille de route.	- Vidéo de 5 min. du CERDD : « Revisiter l'action menée pour améliorer la démarche » - Retour d'expérience de la Ville de Longvic qui, après l'évaluation de son Agenda 21, a décidé de relancer sa démarche avec un Agenda 2030 - Questionnaire « Territoire durable, une Cop d'avance » pour faire un point global sur son action.



Illustration ©Fondation ELYX/elyx.net

Pour découvrir le référentiel
Agenda 2030 : ses 17 Objectifs
de Développement Durable
et ses 169 sous-objectifs

Présentation des
17 Objectifs de
Développement
Durable et des
169 sous-
objectifs



Pour connaître le cadre
national du développement
durable

Feuille de
route de la
France pour
l'Agenda 2030



Pour connaître les enjeux du
développement durable dans les
territoires

Livret
« Aujourd'hui
mon territoire,
chiffres clés 2020
– Transition
écologique, un
mandat pour agir
»



Pour prendre en main les 17 Objectifs de
développement durable de l'Agenda 2030

Boîtes à outils
nationales ODD +
Rapport de
Développement
Durable



Pour sensibiliser au développement durable
avec l'aide des 17 Objectifs de développement
durable de l'Agenda 2030

Matériels de
communication mis à
disposition par l'Etat



Outils de communication
mis à disposition par la
Fondation ELYX



Pour territorialiser les 17 Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030

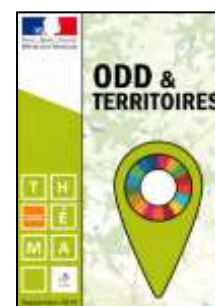
Guide pour
l'appropriation
de l'Agenda
2030 par les
collectivités



Livret de
l'Association
des Maires de
France
« Contribuez à
la transition
écologique et
solidaire ! »



Thema
« ODD et
territoires »



Outils méthodologiques pour lancer une démarche territoriale de développement durable

Carnet de
route « Mon
territoire, des
actions, une
transition »



Un outil spécialement
adapté aux petites
communes !

La DDmarche

Un accompagnement
spécialement adapté
aux petites
intercommunalités !



Site internet
Méth'ODD :
6 parcours de
travail en
fonction de son
objectif



Pour trouver des idées d'actions à réaliser sur son territoire et dans sa collectivité

Guide « Aujourd'hui mon territoire, 42 fiches actions • Transition écologique, un mandat pour agir »



Guide pour la transition : 3 principes et 32 mesures pour les communes de demain



La boîte à outil nationale des élus pour la transition écologique



Guide sur les pratiques écoresponsables au bureau



Pour piloter sa stratégie de développement durable, la suivre et l'évaluer avec l'aide d'un tableau de bord sur mesure et en ligne

Outil en ligne RFSC (Référentiel des villes et territoires durables)



Pour analyser une action/une politique de façon systémique et collective avec l'aide des 17 Objectifs de développement durable (ODD) dans le but de l'enrichir

Kit VISEE 360°
VISEE pour Vision Systémique Et Externalités

Demander le kit gratuit auprès du CERDD (Centre Ressource du Développement Durable) : contact@cerdd.org



Pour rester informé sur la transition écologique

A l'échelle nationale

- Plateforme collaborative (ressources, ateliers, replays) de la COMMunauté Ecologie et Territoires [COMETE] : territoires-en-transition.ecologie.gouv.fr
- Rejoindre la communauté- Ecologie et Territoires [COMETE] : territoires-transition@developpement-durable.gouv.fr
- Site internet : agenda-2030.fr
- Lettre d'information : [ODD'ysée vers 2030](http://ODD'ysée.vers.2030)

A l'échelle de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Site internet de l'ARBE : arbe-regionsud.org
- Lettre d'information de l'ARBE : arbe-regionsud.org/201-veilles-et-lettres-dinformations.html
- Communauté des Territoires durables engagés dans le label régional « Territoire durable, une Cop d'avance » : p.boudou@arbe-regionsud.org